

## Conseil d'administration

### Séance du 23 mai 2016

#### Présents

- (1) M. Vincent Denby-Wilkes, Président du Conseil d'administration,
- (2) M. Loïc Rolland,
- (3) Mme Nathalie Payelle, représentant M. David Alis, Président de l'Université de Rennes 1,
- (4) Mme Anne Cammilleri,
- (5) M. Romain Pasquier,
- (6) M. Arnaud Stimec,
- (7) M. Thibaut Tellier,
- (8) M. Pablo Diaz,
- (9) Mme Audrey Lebois,
- (10) M. Bruno Tilly,
- (11) M. David Jouet,
- (12) M. Hervé Jaume,

#### Représentés

- (13) M. Olivier Duhamel,
- (14) M. Thierry Le Goff,
- (15) Mme Nathalie Loiseau,
- (16) M. Yann Lejolivet,
- (17) Mme Anne Nicolas,
- (18) M. Marcel Rogemont, représentant M. Jean-Luc Chenut,
- (19) M. Bernard Pouliquen, représentant M. Jean-Yves LeDrian,
- (20) M. Jean Ollivro, Professeur des Universités,
- (21) Mme Rebecca Pinheiro-Croisel,
- (22) Mme Claire Toupin-Guyot,
- (23) M. Mervé Birdal,
- (24) Mme Laure Guillevic.

#### Membres ayant voix consultative

M. Patrick Le Floch, Directeur de Sciences Po Rennes,

#### Membres ayant voix consultative - excusés

M. Olivier David,

M. Didier Jarnigon, représentant de M. Marc Cano, Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

Mme Isabelle Pellerin,

### Invités

M. Gwenaël Leblong-Masclet, Directeur général des services,  
M. Gaël Hily, Responsable de l'antenne de Caen,  
M. Pierre Chauveau, Contrôleur de gestion,  
Mme Marion Miquel, Chargée de communication.

\*  
\* \*

M. Denby-Wilkes, Président du conseil d'administration, ouvre la séance à 17h05 et donne lecture des différentes procurations.

M. David Alis	est représenté par :	Mme Nathalie Payelle
M. Olivier Duhamel	donne pouvoir à :	M. Pablo Diaz
M. Thierry Le Goff	donne pouvoir à :	M. Vincent Denby-Wilkes
Mme Nathalie Loiseau	donne pouvoir à :	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Yann Lejolivet	donne pouvoir à :	M. Pablo Diaz
Mme Anne Nicolas	donne pouvoir à :	M. Arnaud Stimec
M. Marcel Rogemont	donne pouvoir à :	M. Romain Pasquier
M. Bernard Pouliquen	donne pouvoir à :	Mme Anne Cammilleri
M. Jean Ollivro	donne pouvoir à :	M. Romain Pasquier
Mme Rebecca Pinheiro-Croisel	donne pouvoir à :	M. Bruno Tilly
Mme Claire Toupin-Guyot	donne pouvoir à :	Mme Anne Cammilleri
M. Mervé Birdal	donne pouvoir à :	M. David Jouet
Mme Laure Guillevic	donne pouvoir à :	M. David Jouet

M. Denby-Wilkes propose à Mme Payelle, qui est pour la première fois membre de ce conseil, de dire quelques mots en guise d'introduction afin de se présenter aux administrateurs.

Mme Payelle indique qu'elle est ici pour représenter le Président de Rennes 1, Monsieur David Alis et qu'elle assume actuellement au sein de cette université les fonctions de Vice-Présidente en charge de la formation et de la vie étudiante.

M. Le Floch précise à l'issue de la présentation que Mme Payelle a déjà enseigné par le passé à l'IEP de Rennes et qu'il salue donc son retour dans les murs de l'institut.

## **INFORMATION DE LA DIRECTION**

En premier lieu, M. Le Floch évoque les évolutions récentes à la Fondation Nationale de Sciences Politiques (FNSP). En effet, M. Olivier Duhamel succède depuis peu à M. Jean-Claude Casanova à la présidence du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, M. Le Floch informe les administrateurs sur les projets en réflexion autour de la nouvelle vague d'accréditation des masters (ex-dispositif d'habilitation). En effet, outre le projet de mention « Politiques publiques » portée conjointement avec l'ENS et qui avait déjà été mentionnée lors d'un précédent conseil, des discussions ont été entamées sur la création d'un GIS « Management public » à l'échelle du site rennais. Des premiers contacts entre l'IEP, Rennes 1 et l'ENS ont ainsi été noués afin de réfléchir ensemble à ce projet commun. A l'issue de ces réunions, une convention d'action commune à trois, voire à quatre puisque le CNRS a également été sollicité sur la période, serait une perspective envisageable. Un tel projet serait pour le site rennais un facteur important de valorisation des formations, permettant de développer des synergies entre les différents établissements tout en mettant en valeur les forces intrinsèques de chacun.

M. Le Floch évoque ensuite la venue à l'IEP du Haut Conseil à l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (ou HCERES). Six experts indépendants seront ainsi sur le site de Rennes du 7 au 9 juin. Il souligne à ce propos que la coordination de l'ensemble de cette période est assez complexe. En effet, en plus de l'organisation des nombreux entretiens demandés par les experts, ces derniers sollicitent une réunion avec les partenaires académiques de l'établissement. Or sur la même période, l'ensemble du bassin rennais (Rennes 1, Rennes 2, l'Ecole de Chimie ou encore l'Insa) sera mobilisé dans une démarche similaire d'évaluation, ce qui multiplie le nombre de réunions dans un temps très court.

M. Le Floch revient également sur la réunion des directeurs et des directeurs d'études du réseau des 7 IEP qui s'est déroulée le 10 juin. Une réflexion y a ainsi été engagée afin de faire évoluer à terme les concours communs autour de deux axes : la question de l'avenir du concours 2A et la création d'un éventuel concours commun en quatrième année. Un objectif de révision des concours d'ici 2018 a par ailleurs été décidé.

M. Le Floch conclut par le fait que le samedi suivant le conseil, se tiendra le concours commun de première année. 1498 candidats ont été inscrits sur le site de Rennes, pour environ 9000 sur l'ensemble des sites.

M. Denby-Wilkes remercie M. Le Floch et rajoute qu'il veut plus personnellement saluer la dynamique menée actuellement par la chaire « Territoires et mutations de l'action publique ». Après une action dans le domaine de la cybersécurité pilotée par Anne Camilleri et discutée au sein de ce conseil, le projet de Chaire qui se développe sous l'impulsion de Romain Pasquier participe lui aussi au renforcement de l'image de Sciences Po Rennes à l'extérieur indique M. le Président, renforçant ainsi la visibilité de l'établissement, tant dans les sphères institutionnelles qu'économiques.

Suite à ces informations et à l'absence de questions des administrateurs, M le Président procède à l'énoncé du premier point à l'ordre du jour.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **Délibération n° 25 – Adoption des modifications proposées au règlement intérieur**

M. Le Floch indique en guise d'introduction que les modifications présentées au conseil sont le résultat de plusieurs réunions effectuées cette année avec les élus étudiants, où ces derniers ont pu proposer de nouvelles modifications au texte (par exemple la mention des années de césure dans l'article 4).

M. le Directeur indique qu'ont également été rédigés quelques amendements d'ordre juridique afin de tenir compte des nouveaux textes applicables en la matière. Pour faciliter l'actualisation du règlement par la suite, a été préférée, autant que possible et à la place d'articles exhaustifs, une référence au code de l'éducation, qui reprend lui-même les différentes règles sur le sujet. Lesdits articles qui ne sont plus nécessaires sont quant à eux abrogés. Afin de ne pas avoir à renuméroter l'ensemble du texte mais afin de garder une trace des abrogations, le titre de chaque article concerné a été laissé dans le document, mais avec une mention précisant les modifications effectuées.

M. Leblong-Masclat précise par ailleurs que la version présentée au vote diffère du document envoyé aux administrateurs. En effet, le règlement a été présenté au CTE le 19 mai qui a émis un avis favorable sous réserve de la suppression de la mention « à titre expérimental » page 6, article 19. Il est donc proposé au conseil de le voter avec ladite suppression.

M. le Président remercie pour ces explications et transmet la parole à M. Jaume.

\*\*

M. Jaume revient sur **l'article 4** et l'ajout des étudiants en année de césure. Il souligne que, si les étudiants deviennent électeurs, ils peuvent être également candidats potentiels, ce qui pourrait poser une question pratique d'organisation vu qu'ils ne sont pas physiquement présents. Il rajoute que cette question se pose d'ailleurs également pour les étudiants étrangers qui n'effectuent qu'un semestre dans l'année (AEP) et qui ont été rajoutés également au même article.

M. Diaz, Directeur des études, indique que cette situation se présente déjà chaque année pour un certain nombre d'étudiants de l'IEP, électeurs mais non présents (étudiants en 5A par exemple ou en mobilité internationale). Si cette situation reste possible, il n'y a pour l'instant jamais eu de candidatures de tels étudiants.

M. Le Floch confirme que cette situation bien que problématique reste fortement théorique.

--

M. Jouet obtient ensuite la parole au sujet de **l'article 13** du règlement portant sur la propagande électorale et s'interroge sur l'interprétation que peut avoir la notion de « toute nouvelle ».

M. le Président indique qu'aucun nouvel élément ne peut être apporté aux campagnes de propagande existantes, explication confirmée par M. le Directeur. A titre d'exemple, il est

ainsi souligné que les affiches déjà placardées au préalable peuvent le rester sur la durée du scrutin, mais qu'il n'est pas possible d'en éditer d'autres.

M. Le Floch rajoute sur ce sujet que cette règle s'applique à tous les collèges, y compris donc pour les enseignants et administratifs.

--

M. Jaume évoque ensuite **l'article 12** et se demande s'il va réellement pouvoir s'articuler avec le vote en ligne des étudiants. Il s'interroge sur le rôle des assesseurs dans un tel fonctionnement numérique et sur la réelle pertinence d'aller aussi loin sur l'organisation du vote dans un règlement intérieur.

M. Le Floch indique que cet article a été modifié notamment à la demande des étudiants. Pour ces derniers, il est vrai qu'il n'y a qu'un seul bureau de vote et un scrutin en ligne. Pour autant, certaines listes aux dernières élections n'avaient pas réellement pu être présentes afin d'observer l'intégralité du déroulement du scrutin. Elles ont donc proposé d'officialiser la présence des candidats ou de leurs représentants à l'ouverture et à la clôture du scrutin. En formalisant la règle ainsi, il s'agit de garantir l'équité des listes candidates en assurant leur participation sur toute la journée, et ce jusqu'à la proclamation des résultats.

M. Diaz complète en soulignant que les articles 12 et suivants ne s'appliquent pas qu'aux étudiants où le vote est en ligne, mais également aux élections pour les représentants administratifs et enseignants.

M. Jaume remarque qu'une telle rédaction prend son sens si l'article s'applique pour tous.

\*\*

M. le Président met au vote les modifications du règlement intérieur telles que décrites dans les documents de séance, avec suppression de la mention « à titre expérimental » à l'article susvisé.

### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La délibération n°25 relative aux modifications du règlement intérieur de Sciences Po Rennes est adoptée à l'unanimité*

## **Délibération n°26 – Attribution de la nouvelle bonification indiciaire pour l'année 2016/2017**

M. Le Floch présente la délibération suivante relative à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire en rappelant le contexte. Suite à un accord avec Rennes 1, l'IEP bénéficie en effet de 40 points de NBI à attribuer pour des fonctions administratives. Ces points supplémentaires viennent ainsi compléter le traitement et ne peuvent être attribués que pour des fonctions particulières, et ce uniquement pour les agents fonctionnaires.

Chaque année, le CTE fait une proposition des tâches pouvant entraîner attribution de ladite NBI. Celle-ci avait en effet été décidée sous la forme d'une attribution « tournante », permettant de soutenir et valoriser des surcharges de travail conséquentes et particulières. Traditionnellement, les 40 points sont divisés en deux (deux fois vingt).

Pour 2016/2017, le CTE qui s'est réuni le 19 mai n'a pu se prononcer que sur les 20 premiers points. Les derniers points feront à nouveau l'objet d'une discussion au prochain CTE en septembre.

Il est proposé au conseil d'attribuer ces 20 points aux fonctions d'accueil de l'établissement (agent en charge de l'accueil). En effet, l'année 2016-2017 sera marquée pour cet agent par la rénovation et la remise à plat des éléments de l'accueil. Outre les travaux qui vont en effet bientôt débuter permettant de déplacer l'accueil physique de nos bâtiments, de nouveaux outils vont ainsi être mis en place (affichage dynamique) et nécessiteront l'implication de cet agent sur la période.

M. Le Floch précise qu'il est demandé un vote sur cette question.

\*\*

En l'absence de questions particulières des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération attribuant 20 points de NBI pour les fonctions d'accueil de l'établissement.

### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La délibération n°26 relative à l'attribution de la NBI pour l'année 2016/2017 pour les fonctions d'accueil de l'établissement est adoptée à l'unanimité*

## **FORMATION**

### **Délibération n° 27 : Actualisation des tarifs de formation continue pour l'année 2016-2017**

M. le Président présente la délibération n°27 qui vient valider les tarifs de formation continue pour l'année 2016-2017 et précise que le tableau est similaire à celui voté chaque année, avec la particularité des montants qui ne sont pas des chiffres ronds.

M. Le Floch complète en soulignant en effet que les tarifs intègrent les frais de dossier demandés par Rennes 1, ce qui explique les montants relativement précis demandés.

M. le Directeur met ensuite en avant le fait que les tarifs présentés sont identiques à ceux de l'année dernière. Le document mis au vote se présente traditionnellement avec un découpage des formations entre les masters, grades masters ; sont détaillés également les montants pour les contrats de professionnalisation, qui dépendent de la durée de chaque formation ; les deux formations qui peuvent désormais être suivies en apprentissage ont quant à elles été rajoutées par rapport à l'année dernière ; la dernière partie du document reprend enfin les tarifs des formations courtes, notamment dans le cadre de l'agrément élu local.

\*\*

En l'absence de questions particulières des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération relative aux tarifs de formation continue pour l'année 2016-2017.

#### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La délibération n°27 relative aux tarifs de Formation continue pour l'année universitaire 2016/2017 est adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°28 : Convention avec Brest Métropole relative à la formation « Piloter l'action publique locale dans un monde en formation » à destination des agents et des élus de la collectivité territoriale**

M. Denby-Wilkes donne la parole à M. Leblong-Masclet pour la présentation de cette nouvelle convention.

M. Leblong-Masclet souligne que Sciences Po Rennes intervient dans ce dispositif sur demande de Brest Métropole. La formation continue a été conçue avec une séance introductive le 27 mai, puis 4 ateliers d'une demi-journée et se termine par une demi-journée de restitution.

M. Pasquier complète en indiquant que cette formation s'inscrit et concrétise le travail de la Chaire, dont les objectifs sont bien à la fois la recherche et la formation. La démarche a débuté avec la formation d'une partie des élus du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, elle se poursuit avec cette convention et potentiellement d'autres restent à venir.

A la question posée par M. Denby-Wilkes du lieu où va se situer la formation, M. Pasquier précise qu'elle se déroulera à Brest.

\*\*

En l'absence de questions particulières des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération relative à la convention avec Brest Métropole.

**Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La délibération n°28 relative à la convention avec Brest Métropole relative à la formation « Piloter l'action publique locale dans un monde en formation » est adoptée à l'unanimité*



## PEDAGOGIE

### **Délibération n°29 : Vote sur les modalités de contrôle des connaissances (maquettes pédagogiques) pour l'année universitaire 2016-2017 : 1A, 2A, 4A, 5A pour étudiants en 4A en 2015-2016, 5A pour étudiants en 4A en 2016-2017**

M. le Président introduit cette délibération en soulignant les nombreux documents transmis et demande à M. Diaz de faire la synthèse des principales modifications.

M. Diaz rappelle en premier lieu que la principale modification a déjà été votée au précédent conseil et concerne la réforme de la 4<sup>ème</sup> année (4A) avec l'instauration des écoles. En créant une articulation renforcée entre le M1 et le M2, les étudiants vont désormais choisir des parcours de 4<sup>ème</sup> Année qui introduisent plus directement aux enseignements suivis en 5<sup>ème</sup> année (5A).

M. Diaz poursuit par une conséquence induite de cette réforme : la maquette de 5A telle qu'elle sera après la réforme ne va pas être appliquée dès l'année prochaine. En effet, les étudiants de l'établissement aujourd'hui en 4A suivront les règles de 5A d'avant réforme pour des raisons de cohérence. Du fait des changements des règles d'obtention du diplôme et de pédagogie entre le M1 et le M2, seuls les étudiants qui auront suivi la nouvelle 4A en 2016/2017 suivront les nouvelles règles de 5A pour leur année universitaire 2017/2018. En d'autres termes, seule la refonte de la 4A va s'appliquer pour 2016/2017.

Outre la création des écoles et des parcours, le reste est plutôt du détail poursuit M. Diaz (avec quelques enseignements qui changent à la marge par exemple). Il souligne d'ailleurs qu'un nouveau vote à la rentrée en septembre des maquettes n'est pas exclu du fait de l'incertitude encore importante qui pèse sur certains enseignements (liée notamment à des recrutements encore en cours). L'intégration des nouveaux cours à Caen a par contre déjà été effectuée.

M. Diaz indique qu'il est proposé aux administrateurs de voter l'ensemble des maquettes par année en une seule fois.

\*\*

M. Denby-Wilkes donne la parole à M. Hily qui s'interroge sur un enseignement présent dans la maquette 4A. Il souligne en effet que le cours « Penser 68 » n'est *a priori* plus donné puisqu'il est désormais remplacé par « Sociologie des organisations ».

M. Diaz constate en effet la coquille sur le document présenté au conseil. Il propose de rectifier cette information manifestement erronée avant vote.

--

En l'absence d'autres questions sur les 4A et 5A, M. Denby-Wilkes souligne que les nouveautés de 4A et 5A ont de toute façon déjà été discutées lors du précédent conseil et interpelle les administrateurs plus spécifiquement sur les maquettes 1A et 2A.

--

M. Jouet obtient la parole sur l'organisation de la 2<sup>ème</sup> année, et plus particulièrement sur le fait que les maquettes font apparaître des coefficients uniformes. Contrairement aux autres années, par exemple à la 1<sup>ère</sup> année, tous les enseignements ont ainsi le même coefficient, à savoir 1. L'administrateur souligne ainsi que c'est une question souvent évoquée par la communauté étudiante qu'il représente au conseil.

M. Diaz reconnaît que la maquette de 2<sup>ème</sup> année n'a pas beaucoup évolué ces dernières années et que ce sujet nécessiterait que l'équipe pédagogique y retravaille. La 2<sup>ème</sup> année est une année complexe, où les résultats constituent un enjeu particulier puisqu'ils conditionnent en partie le départ à l'étranger en 3A. Le directeur des études souligne également que l'organisation en sections ne simplifie par la réflexion, et que la pertinence des dites sections devra sûrement être questionnée un jour (les autres IEP ayant abandonné ce fonctionnement).

Mme Lebois complète en soulignant qu'aujourd'hui, le coefficient par matière est le même entre un cours magistral et une conférence de méthode, ce qui n'est pas forcément une mauvaise approche. Remettre à plat les coefficients amènera de fait à un débat important au sein de l'équipe enseignante, certains ayant déjà manifesté par le passé le souhait de valoriser plus fortement les enseignements fondamentaux.

\*\*

M. le Président met au vote la délibération relative aux modalités de contrôle de connaissance pour l'année universitaire 2016/2017, avec rectifications évoquées en séance sur la 4<sup>ème</sup> année.

#### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La délibération n°29 sur les modalités de contrôle de connaissance par année pour 2016/2017 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°30 : Vote sur le règlement général des grades masters et des diplômes nationaux de master (DNM) gérés par l'IEP pour l'année universitaire 2016-2017**

**Délibération n°31 : Vote sur les règlements et modalités de contrôle de connaissance 2016-2017 des grades masters et DNM : AEPE, CDO, CPENA, EAPT, IPC, ISUR, JRE, MOP, MRQ, MUGIR et SE-DEFIS**

**Délibération n°32 : Vote sur le règlement du grade-master « Justice : Préparation à l'ENM »**

M. Denby-Wilkes donne la parole à M. Diaz pour présentation aux administrateurs.

M. Diaz indique qu'après avoir voté les maquettes de chaque année séparément, il est demandé au conseil de se prononcer sur les différents masters de l'établissement. Il rappelle ainsi que les formations de 5<sup>ème</sup> année sont soit des DNM, c'est-à-dire des Diplômes Nationaux de Master, soit des diplômes d'établissement.

Le vote se fera d'abord sur le règlement général, qui comprend les règles applicables à toutes les formations, puis un autre vote portera sur les masters et grades-masters de l'établissement (délibération n°31). Seul le master management des médias ne pourra faire l'objet en ce jour d'un vote par le conseil.

M. Diaz souligne qu'un nouveau grade-master « Justice – préparation à l'ENM » a été créé uniquement pour l'année 2016/2017 et faire ainsi la transition avec le projet de co-accréditation de la mention « Politiques publiques » déjà évoquée.

Sur demande de Mme Payelle et acceptée par le Président, il sera procédé à un vote distinct sur ce nouveau grade-master (délibération n°32).

\*\*

M. le Président donne la parole à M. Jaume.

M. Jaume souligne que sur l'ensemble des documents présentés pour chaque master, la prise en compte de l'assiduité n'est pas identique. Certains masters en font un principe écrit, d'autres ne le mentionnent pas, et aucune règle globale n'a été indiquée dans le règlement général.

M. Diaz indique qu'en effet, le règlement général ne reprend que les règles communes et que la gestion de l'assiduité est gérée au sein de chaque formation. Avec les nouvelles générations d'étudiants, M. Diaz souligne que l'obligation d'assiduité devient de plus en plus une nécessité, mentionnant qu'il a pour sa part intégré cette règle pour son propre master ISUR. Pour autant, la généralisation à tous les masters est à ses yeux une vraie question.

M. le Président note que cette question devra être discutée au niveau des responsables de master de l'établissement pour établir ce qu'il est possible de faire.

Mme Lebois sur le même sujet rappelle que l'obligation d'assiduité n'est pas toujours transposable telle quelle dans tous les masters. En prenant l'exemple du CPENA, elle montre ainsi que la plupart du temps, les étudiants qui ne sont pas en cours sont en préparation de

concours, voire en train d'en passer un. Des accommodements avec une règle stricte d'assiduité sont donc parfois nécessaires pour garantir un bon taux de résultat à certains concours. *A contrario*, il arrive que l'assiduité constitue une obligation du fait du mode d'organisation du master et en particulier de l'alternance qui impose de gérer la question différemment. Le fait de créer une règle unique ne constitue donc pas forcément à ses yeux une solution parfaite.

M. Le Floch renchérit sur la notion d'alternance en rappelant que ce mode d'organisation rend l'assiduité obligatoire, l'étudiant étant au moment des périodes de formation, en déplacement professionnel à l'extérieur de l'entreprise qui l'accueille. Elle est donc particulièrement fondamentale dans ce type de situation.

M. Jaume complète en indiquant que l'assiduité est fondamentale généralement pour toutes les situations de formation continue.

M. Denby-Wilkes clôt le débat sur cette thématique en soulignant qu'il n'est pas possible d'apporter une réponse directement mais que cette question devra être réfléchie dans le futur.

--

M. Diaz précise qu'il y a une erreur dans le document du master MOP. Dans le tableau des MCC (modalités de contrôle de connaissance), le volume total d'heures n'est pas bon. Au lieu de 350, il devrait y avoir 400 mais des modalités d'enseignement à distance E-learning n'ont pas été reportées dans ce tableau. Il est demandé au conseil de voter le document corrigé de ces éléments.

--

Mme Camilleri s'inquiète de l'absence d'un tableau concernant le master SE-DEFIS qui aurait dû être annexé et présenté au Conseil.

M. Diaz lui confirme qu'il a bien été rajouté, mais qu'il constitue de fait un document à part transmis aux administrateurs.

Mme Camilleri remercie M. Diaz pour cette précision.

\*\*

M. le Président met au vote en premier la délibération relative à l'adoption du règlement général des grades-master et des diplômes nationaux de master (DNM) gérés par l'IEP.

#### **Vote (délibération n°30)**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La délibération n°30 sur le règlement général des grades masters et des diplômes nationaux de masters gérés par l'IEP de Rennes est adoptée à l'unanimité.*

\*\*

M. le Président met ensuite au vote les règlements et modalités de contrôle de connaissance des masters de l'IEP, à l'exclusion du grade-master « Justice-préparation à l'ENM », et avec la modification portée pour le master MOP.

**Vote (délibération n°31)**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La délibération n°31 sur les règlements et modalités de contrôle de connaissance 2016-2017 des grades masters et DNM : AEPE, CDO, CPENA, EAPT, IPC, ISUR, JRE, MOP, MRQ, MUGIR et SE-DEFIS est adoptée à l'unanimité.*

\*\*

M. le Président met ensuite au vote la délibération relative au grade-master « Justice-préparation à l'ENM »

**Vote (délibération n°32)**

Refus de participer :	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	23

- *La délibération n°32 sur les règlements du grade-master « Justice : Préparation à l'ENM » est adoptée à l'unanimité et une abstention.*

### **Délibération n°33 : Vote sur le règlement de l'année de mobilité internationale (3<sup>ème</sup> année) pour l'année universitaire 2016/2017**

M. Diaz rappelle sur demande du Président les principes de la troisième année dont le règlement est proposé au conseil. Cette année à l'étranger peut être effectuée de différentes manières : en stage d'apprentissage, en séjour universitaire, ou depuis peu en année mixte. Le règlement vient encadrer ces dispositifs et pose les règles d'organisation de cette année.

M. Diaz poursuit en soulignant que les étudiants choisissent de plus en plus le stage d'apprentissage. Avec la mise en place du projet hors les murs, ces deux phénomènes compliquent la gestion de la 3A, en particulier pour les services administratifs.

Revenant sur l'année mixte, le Directeur des études souligne par ailleurs que ce nouveau dispositif couplant à la fois un stage et un séjour d'étude a été instauré pour répondre à une demande, mais que les étudiants ne se sont pas encore réellement saisis de cette opportunité avec uniquement quatre étudiants qui vont en bénéficier. Il conviendra donc de voir l'année prochaine si ce système hybride convaincra plus d'étudiants.

\*\*

En l'absence de questions particulières des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération relative au règlement de l'année de mobilité internationale

#### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La délibération n°33 relative au règlement de l'année de mobilité internationale pour l'année universitaire 2016/2017 est adoptée à l'unanimité.*

## **Délibération n° 34 : Vote sur le règlement des examens, dispositions générales, pour l'année universitaire 2016/2017**

M Diaz présente brièvement le règlement des examens dont les modifications principales portent sur les éléments de la réforme entourant l'articulation 4A et 5A, et notamment les nouvelles règles nécessaires à l'obtention du diplôme de l'IEP avec un grand oral passé désormais en 5<sup>ème</sup> année.

\*\*

En l'absence de questions particulières des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération relative aux dispositions générales du règlement des examens de l'établissement.

### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La délibération n°34 relative au règlement des examens, dispositions générales, pour l'année universitaire 2016/2017 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°35 : Vote sur le règlement et modalités de contrôle des connaissances pour les étudiants accueillis en échange à l'IEP – Certificat d'Etudes Politiques (CEP) ou Attestation d'Etudes Politiques (AEP) – pour l'année universitaire 2016/2017**

M. le Président demande si des changements aux documents pour 2016/2017 sont à noter.

M. Diaz souligne que la dynamique actuelle tend vers une meilleure intégration de ces étudiants et donc un décloisonnement des parcours. Les étudiants qui maîtrisent correctement le français pourront ainsi suivre plus de cours dispensés dans le cursus classique qui leur seront, sauf exception, ouverts.

\*\*

En l'absence de questions particulières des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération relative au règlement et MCC des étudiants inscrits en CEP et AEP pour 2016/2017.

**Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La délibération n°35 relative au le règlement et modalités de contrôle des connaissances pour les étudiants accueillis en échange à l'IEP – Certificat d'Etudes Politiques (CEP) ou Attestation d'Etudes Politiques (AEP) – pour l'année universitaire 2016/2017 est adoptée à l'unanimité.*



**Délibération n°36 : Vote sur le règlement et modalités de contrôle des connaissances pour les étudiants accueillis en échange à l'IEP – Certificat d'Etudes Politiques en anglais (CEPa) ou Attestation d'Etudes Politiques en anglais (AEPa) – pour l'année universitaire 2016/2017**

Sur cette dernière délibération présentée au conseil, M. Diaz souligne que la maquette n'est pas encore définitive puisqu'un certain nombre d'enseignements sont déterminés par les professeurs invités de l'IEP non encore validés.

Une nouvelle mouture de ce document sera donc présentée au premier conseil de septembre.

\*\*

En l'absence de questions particulières des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération relative au règlement et MCC des étudiants inscrits en CEPa et AEPa pour 2016/2017.

**Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La délibération n°36 relative au le règlement et modalités de contrôle des connaissances pour les étudiants accueillis en échange à l'IEP – Certificat d'Etudes Politiques en anglais (CEPa) ou Attestation d'Etudes Politiques en anglais (AEPa) – pour l'année universitaire 2016/2017 est adoptée à l'unanimité*

## **RECHERCHE**

Pour clôturer ce conseil, M. le Président accueille M. Claude Martin et M. Sami Zegnani, Directeur et Directeur adjoint du CRAPE, qui ont demandé à venir discuter avec les administrateurs.

M. Le Floch explique que le directeur du CRAPE a demandé à intervenir afin d'échanger avec le conseil en prolongement de leur évaluation HCERES qui vient de se terminer (le Directeur soulignant alors le décalage de calendrier avec les évaluations des établissements évoqués en ce début de conseil).

### **I. Propos introductifs de M. Martin**

M. Martin débute par une courte explication de la raison de la présence du CRAPE à l'IEP. En effet, comme déjà évoqué, l'unité mixte de recherche que constitue le CRAPE sort d'une évaluation par le HCERES, aboutissant à la production d'un rapport qui vient juste d'être publié. Ce document a permis au laboratoire de tirer un certain nombre de leçons qui méritent d'être discutées poursuit son directeur. Après des échanges au sein de la commission scientifique sur ce sujet, c'est donc maintenant vers le conseil d'administration de l'IEP que la direction du CRAPE se tourne.

M. Martin poursuit par une présentation du CRAPE, à savoir une unité mixte de recherche disposant de plusieurs tutelles, dans le CNRS, et composée d'une centaine de membres dont quelques chercheurs CNRS. De nombreux membres sont par ailleurs professeurs (Maîtres de conférences ou Professeurs des universités) dans les tutelles : Rennes 1, Sciences Po Rennes ou plus récemment l'EHESP. Rennes 2 est également un partenaire de cette unité mixte qui se compose aujourd'hui de 60 enseignants environ et de 40 doctorants. Il est fait remarquer que le CRAPE a depuis longtemps et avec succès privilégié les doctorants financés, car une thèse sans financement est beaucoup plus difficile à mener à terme.

Le CRAPE est aujourd'hui divisé en quatre équipes de recherche :

- Politiques sociales et de santé, Inégalités et Populations,
- Journalisme et espace public,
- Mobilisations, citoyennetés et vie politique,
- Institutions et gouvernance.

Son budget de fonctionnement est la jonction entre les sommes versées par les tutelles (100 000 € sur les quatre établissements) et les contrats de recherche (4 millions d'euros sur le dernier quinquennal). Ces ressources permettent de pourvoir fournir des contrats de travail aux docteurs et ainsi permettre leur implication optimale dans les activités de recherche.

Si le CRAPE a demandé plus spécifiquement à rencontrer le conseil d'administration poursuit M. Martin, c'est que des difficultés par le passé ont été constatées avec l'IEP. Le fonctionnement entre cette unité et l'établissement n'a de fait pas été aussi efficace que souhaité sur ces dernières années et la direction du CRAPE cherche aujourd'hui à retrouver la synergie qui a été perdue. Selon M. Martin, plus que des problèmes entre les deux structures, la situation de ces dernières années laissait penser que le CRAPE subissait indirectement les crises internes à l'IEP.

Dans ces circonstances, il s'agit d'améliorer la situation poursuit M. Martin. La nouvelle direction de l'unité travaille ainsi en ce moment à la mise en place d'une charte des bonnes relations avec chacune de ses tutelles : ce document permettrait de réaffirmer les liens de confiance et de soutien entre l'unité et l'IEP, afin que la politique scientifique de l'IEP et du CRAPE soit mieux harmonisée et compatible. La charte doit également introduire le quinquennal qui vient et ainsi réaffirmer pour chaque tutelle l'intérêt de l'unité de recherche.

Sur ce sujet, M. Martin regrette que les projections stratégiques de l'IEP ne semblent pas aujourd'hui intégrer le CRAPE, puisqu'il n'est pas fait mention de l'unité dans le projet stratégique de l'IEP pour les cinq prochaines années. Les seuls éléments concernant le développement de la recherche tournent autour du développement de la Chaire, ce qui semble pour le CRAPE limité. M. Martin poursuit par le fait que l'UMR comporte des dimensions bien plus diverses, reposant sur de nombreux membres. Il s'inquiète donc de la concentration sur une seule thématique des ambitions de recherche de Sciences Po Rennes. L'absence de la présence de l'unité dans les éléments de prospective a été ressentie au sein du CRAPE comme un symptôme des relations difficiles avec l'IEP.

M. Martin propose que le CRAPE transmette au conseil d'administration plusieurs documents permettant aux administrateurs de compléter leur analyse : le rapport d'activité du laboratoire (qui détaille plus précisément les éléments objectifs de l'unité, en particulier les contrats de recherche obtenus), le rapport remis par le HCERES (pour lequel M. Martin rappelle que la démarche suivie est salutaire, permettant de faire un bilan et de se relancer), et enfin le texte déjà évoqué, à savoir la charte de bon fonctionnement.

Le Directeur du CRAPE mentionne sur ce dernier point que Rennes 1 et l'EHESP ont déjà été contactés au sujet de cette Charte et ont déjà procédé à des modifications : ont été traitées les questions du recrutement, du profilage des postes pour qu'il soit pertinent tant pour l'UMR que pour les tutelles, mais également celle des budgets. Les autres tutelles ont souligné que la question de la politique scientifique de l'UMR doit accompagner celle de l'établissement (soutien à la formation par exemple). Le CRAPE salue ces échanges constructifs et soulignent que c'est bien sur une relation dans les deux sens qui constitue le fondement d'une vraie relation de tutelle.

M. Martin conclut en soulignant qu'il s'agit désormais d'ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire commune permettant de clore ces dernières années difficiles voire chaotiques, et qui ont justifié sa présence et celle de son adjoint en ce jour. Il mentionne enfin qu'il n'est pas demandé un engagement unilatéral, que le CRAPE veut tisser une relation de partenariat et retrouver le soutien de la part de l'IEP, soutien nécessaire à l'exercice complète des fonctions de chercheur.

## **II. Echanges avec le conseil**

M. le Président prend la parole et fait remarquer dans un premier temps que les difficultés évoquées en début de présentation comme des difficultés du CRAPE avec l'IEP sont perçues, au sein de ce conseil, comme des difficultés de l'IEP avec le CRAPE.

M. le Président rappelle qu'il était en effet fréquent par le passé de devoir calmer certaines prises de paroles au sein même de ce conseil, par des représentants du CRAPE, que cette période compliquée relève désormais du passé et que ce type de situation regrettable pour l'IEP n'est pas acceptable .

Sur la chaire enfin, M. Denby-Wilkes précise qu'il évoquait le sujet en début de conseil et qu'il saluait alors l'attention toute particulière que portait l'IEP à la recherche et soulignait les impacts directs de ce projet en terme de réputation, tant pour l'IEP que pour le CRAPE d'ailleurs.

M. le Président insiste sur le fait qu'il faut maintenant discuter de choses concrètes et précises, car il n'est pas nécessaire de revenir longuement sur le passé. L'IEP sera au rendez-vous pour travailler sous réserve de l'existence de relations sereines, le tout dans un souci d'efficacité. Les temps de mise en cause de l'IEP par les représentants du CRAPE datent et devront continuer à dater du passé.

M. Le Floch intervient ensuite pour souligner le net intérêt du travail commun entre Sciences Po Rennes et le CRAPE. Il indique partager le constat de difficultés, mais constate également que cela relève désormais du passé. Les échanges très directs avec le CRAPE depuis le mois d'avril vont se poursuivre et permettre ainsi de remettre les relations au clair. Il souligne que tout le monde a conscience de l'intérêt des synergies entre l'UMR et l'IEP et mesure le bénéfice mutuel d'un renforcement de celles-ci.

Monsieur le Directeur complète en indiquant que l'IEP participe depuis longtemps au fonctionnement du CRAPE, soit avec des moyens directs, soit sous forme de mises à disposition. En valeur relative par rapport aux autres tutelles, l'effort porté par l'IEP est donc réel et va bien entendu être maintenu. Il rappelle que l'UMR est intégrée dans la gouvernance scientifique de l'IEP car ces représentants font partie de la commission scientifique de l'établissement.

Il s'agirait cependant de renforcer ces liens. M. Le Floch propose ainsi la présence du CRAPE à certains conseils d'administration de l'année, afin de faire un point régulier dans le cadre de manifestations spécifiques. Il pourrait être envisagé dans ces circonstances une forme de réciprocité, le Directeur de l'IEP intervenant de temps en temps dans les instances du CRAPE sur certains sujets pour expliquer ce qui est en train d'être fait. Ces nouveaux échanges devraient permettre d'éviter les incompréhensions et mauvaises interprétations.

L'objectif final, rappelle-t-il, est bien de pouvoir, pour le prochain quinquennal, se projeter et anticiper les évolutions à venir. Pour autant, chaque institution poursuit un objectif qui peut lui être propre : une évolution forte, des contraintes notamment budgétaires en lien avec l'Etat etc. Chacun doit donc pouvoir positionner son institution et y trouver son intérêt.

Quant à la remarque sur le document stratégique, M. Le Floch admet qu'en effet, il n'y est pas fait mention du CRAPE. *A contrario*, sur l'ensemble de l'autoévaluation transmise au HCERES, la réflexion sur les perspectives de recherche intègre l'unité mixte de manière significative. L'absence du CRAPE dans le premier document s'explique principalement par la méthodologie employée qui consistait à mettre en avant prioritairement les éléments nouveaux. Il a sans doute été commis une erreur vis-à-vis du CRAPE reconnaît M. le Directeur, mais il ne doit pas y avoir d'ambiguïté concernant le positionnement de Sciences Po Rennes. Le passé est derrière nous et notre intérêt commun évident : le positionnement pédagogique, la pluridisciplinarité et les sciences politiques élargies constituent des socles communs aux deux structures.

M. Denby-Wilkes fait remarquer brièvement après l'intervention de M. Le Floch qu'une attention particulière sera portée à ne plus provoquer de telles ambiguïtés à l'avenir.

M. Martin réagit à l'évocation de la mention des sciences politiques élargies indiquant que le CRAPE a également une équipe dédiée à la communication, problématique en lien avec l'IEP.

M. Le Floch confirme qu'au sein de l'équipe liée de communication, les enseignants de l'IEP liés au monde du journalisme jouent un rôle important. Il rajoute que si l'IEP ne dispose plus d'enseignants et donc de forces vives dans le domaine de recherche de la santé, la communication constitue bien un domaine de synergie avec le CRAPE, permettant de faire évoluer ces domaines de recherches.

M. Martin fait remarquer que la santé est également une politique publique importante, avec des ramifications multiples, et qu'il ne faudrait pas créer de secteurs trop étanches entre les spécialités.

M. Denby-Wilkes propose de replacer le débat sur la question des opérations concrètes à mettre en œuvre suite à ces déclarations d'intérêt partagé.

M. Martin propose de construire ensemble la Charte déjà évoquée, en y mentionnant profils, budgets et restitutions réciproques, afin que soit finalisée les grands principes de fonctionnement de deux organismes.

Il explique par ailleurs au conseil que le quinquennal n'a pas encore vraiment commencé. Avant son début officiel, à savoir janvier 2017, le CRAPE organisera une réunion des quatre tutelles. Il souligne que Rennes 2 n'est toujours que partenaire sans être encore tutelle, que le projet de fusion des universités est pour l'instant abandonné mais qu'il reviendra certainement un jour d'actualité. Quoi qu'il en soit, M. Martin constate qu'avant d'arriver à cette nouvelle tutelle, Rennes 2 devra étoffer le nombre de ses enseignants membres du CRAPE.

Par ailleurs, M. Martin souligne que l'avenir de l'unité est lié également à l'environnement institutionnel. La politique de site ne se fait pas dans la facilité : il n'a ainsi pas été possible de bénéficier d>IDEX ; la fusion Rennes 1-Rennes 2 a elle été repoussée. M. Martin remarque que le site rennais manque « d'argent frais » et que les 250 millions d'euros de coupe budgétaire que s'apprête à faire le gouvernement dans le budget global de la recherche en France sont préoccupants. Dans ces circonstances, il convient de renforcer les liens collectifs, dans une Bretagne fragmentée et une COMUE compliquée. La réunion des quatre tutelles sera donc une véritable étape permettant de se relancer ensemble.

Mme Payelle prend la parole et souligne qu'en tant que cotutelle, Rennes 1 apporte également son soutien au laboratoire. Rennes 1 émet par ailleurs un avis favorable à la formalisation des règles de fonctionnement dans la Charte. Elle espère qu'il en sera de même pour l'IEP.

M. Denby-Wilkes invite à ne pas longuement développer à cette séance du conseil les tenants et aboutissants de ces grands sujets, notamment de la COMUE ou les éventuelles fusions. Il est alors proposé de se reconcentrer sur les éléments du débat en ce jour.

M. le Président indique ainsi que d'un point de vue très pragmatique, les propositions effectuées par le CRAPE (et notamment de ladite Charte) doivent être transmises au conseil pour qu'il soit possible d'en discuter. M. le Président rappelle ensuite que l'attention à la

recherche est un élément majeur pour l'établissement et que l'appui de l'UMR est important. Des étapes doivent encore être franchies, mais une nouvelle dynamique a été amenée aujourd'hui. Il termine soulignant que, même s'il est encore nécessaire de formaliser un peu plus les éléments évoqués, les fondements de la discussion lui semblent sains.

M. Martin souligne qu'en cas d'échec du rapprochement initié, orienté vers du concret et s'attachant à éviter les abcès, il ne sera pas effectué d'autres efforts par la suite.

M. Le Floch indique qu'il faut désormais se projeter dans le futur. Il demande par ailleurs de ne pas perdre de vue le contexte : l'IEP est un petit établissement (moins de 25 enseignants chercheurs). Si par exemple, à un moment de l'histoire de l'établissement, le domaine de recherche sur les politiques publiques de santé était couvert, les deux enseignants concernés sont entre temps partis, ce qui n'est pas sans avoir eu un impact également sur les formations proposées. Le CRAPE et l'IEP ont donc un rôle à jouer pour participer ensemble à l'attractivité globale du site, le CRAPE participant à la mise en place des formations, les étudiants de qualité pouvant poursuivre en thèse par la suite et contribuer à l'effort de recherche. La fin de la collaboration entre l'UMR et Sciences Po Rennes n'aurait ainsi aucun sens conclut-il.

Par ailleurs, M. Le Floch fait remarquer qu'il faut bien voir le développement de la chaire comme un exemple récent de synergies possibles. Le dispositif a été lancé très rapidement, en moins d'un an et associé de nombreux acteurs. Cette réactivité pourrait se trouver à l'avenir sur d'autres domaines et est bénéfique pour tout le monde. S'il n'y a pas d'infinité de possibilité de Chaire au sein de l'établissement, il serait possible d'envisager une nouvelle expérience d'ici quatre à cinq ans.

M. Martin indique que les chaires sont en effet de très bons instruments et salue le bon travail effectué par Romain Pasquier. Il reconnaît un pari réussi mais remarque que d'autres chaires ont également eu leur réussite. Il précise ensuite que le questionnement du CRAPE ne portait pas tant sur la Chaire que sur les orientations de la direction de la recherche et de la compatibilité entre les deux politiques scientifiques, avec une difficulté à voir les intérêts communs des deux côtés. La direction de la recherche de l'IEP semblait trop axée sur cette nouvelle chaire et pas assez ouverte à ce que le CRAPE pouvait fournir également à côté.

M. Martin évoque en conclusion l'évolution à venir des rapports entre le CRAPE et l'IEP, que le résultat n'est pas encore totalement satisfaisant mais que le travail entrepris et prolongé à l'automne va permettre de construire de bons modes de fonctionnement et éviter de retomber dans les travers historiques.

M. Diaz rajoute brièvement que les maquettes de l'IEP sont construites avec beaucoup de collègues appartenant au CRAPE et que les relations au quotidien côté pédagogie et enseignements se font en bonne intelligence. Chaque année, l'IEP innove du fait de la volonté de l'ensemble des enseignants. Pour autant, il ne faut cependant pas oublier que 50 % de ces derniers ne sont pas membres du CRAPE.

M. Martin confirme à nouveau en guise de conclusion que les documents évoqués au cours de ces échanges seront transmis à l'IEP prochainement.

\*  
\* \*

En l'absence d'autres points divers, la séance est levée à 18h37 par M. le Président.